



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Marseille, le 05 JUL. 2011

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Mme R.-M. SERRA-MARTINS

☎ 04 84 35 42 66 - ☎ 04 84 35 42 00

✉ rose-marie.serra-martins@bouches-du-rhone.gouv.fr

N° 2011-60 A

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Société par actions simplifiée (SAS) CRUSTA'C
demande d'autorisation d'exploiter une unité de cuisson de crevettes
sise à Vitrolles (13127)

En exécution de l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2011, il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande présentée par la société CRUSTA'C en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de cuisson de crevettes sise ZI des Estroublans - 4/6 rue d'Athènes à Vitrolles (13127).

Les dossiers et les registres d'enquête seront déposés en Mairies de Vitrolles, Marignane et Saint-Victoret pendant trente-deux jours, **du 29 août 2011 au 29 septembre 2011 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit aux Mairies concernées à Monsieur Alain Chopin, officier général de gendarmerie retraité.

Ce dernier recevra personnellement les observation du public en Mairies de :

VITROLLES - Arcades de Citeaux – immeuble L'Azuréen (13127)

- le lundi 29 août 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 8 septembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 14 septembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 23 septembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 29 septembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00

MARIGNANE - Hôtel de Ville – cours Mirabeau (13700)

- le lundi 29 août 2011 de 14 h 00 à 17 h 00
- le jeudi 29 septembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

SAINT-VICTORET - Hôtel de Ville – 147 boulevard Barthélémy Abbadie (13730)

- le mardi 30 août 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 14 septembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00

Copies du mémoire en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressées aux Mairies concernées pour y être sans délai tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les Mairies mentionnées ci-dessus ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Ces documents sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant un an à compter de la décision finale.

La décision, qui interviendra à l'issue de la procédure après avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), sera prise sous forme d'arrêté préfectoral d'autorisation, assortie du respect de prescriptions, ou de refus.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

Mairie de Vitrolles
Arcades de Citeaux
immeuble L'Azuréen
13127 Vitrolles

Mairie de Marignane
Hôtel de Ville
cours Mirabeau
13700 Marignane

Mairie de Saint-Victoret
Hôtel de Ville
147 boulevard Barthélémy Abbadie
13730 Saint-Victoret

- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des collectivités locales et du développement durable
Bureau des installations classées - 4^{ème} étage - Porte 404
boulevard Paul Peytral
13006 Marseille

- Site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.paca.pref.gouv.fr>

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY